

Eric AUBERT

GUIDE de HAUTE MONTAGNE

PROGRAMME DE FORMATION N° 17 CONTROLE DES E.P.I Equipements de Protection Individuelle

OBJECTIF PRINCIPAL :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques concernant le contrôle des EPI (Equipements de Protection Individuelle) protégeant des chutes de hauteur

AU SORTIR DE LA FORMATION LES STAGIAIRES:

Seront capables de :

- Identifier les problèmes liés à l'utilisation des E.P.I. protégeant des chutes de hauteur
- Effectuer les contrôles suivant les préconisations demandées par le fabricant.
- Remplir le registre de sécurité des EPI de l'établissement.

RAPPEL LEGISLATIF :

Article R.4323-100 (extrait)

(...) Les vérifications périodiques sont effectuées par des personnes qualifiées appartenant ou non à l'établissement, dont la liste est tenue à la disposition de l'inspecteur du travail ou du contrôleur du travail. Ces personnes doivent avoir la compétence nécessaire pour exercer leurs missions en ce qui concerne les équipements de protection individuelle...

Article R.4323-101 (extrait) (...) Le résultat des vérifications générales périodiques est consigné dans le ou les registres de sécurité ouvert par le chef d'établissement mentionnés à l'article L.4711.5



PERSONNES CONCERNEES:

Ce module s'adresse à toutes personnes susceptibles de contrôler et de suivre les équipements de protection individuelle contre les chutes en hauteur au sein de l'établissement.

Le contrôleur sera capable d'établir et de renseigner le registre de sécurité des équipements de protection individuelle.

DUREE et NOMBRE DE STAGIAIRES:

1 journée pour 08 personnes maximum par formateur

CONTENU :

Théorie : (3h)

- Définition des équipements de protection individuelle (E.P.I.)
 - Catégories d' E.P.I.
 - Exigences applicables aux E.P.I.
- Textes réglementaires et législatifs concernant les E.P.I.
- Vérification et maintenance des E.P.I. contre les chutes de hauteur.
 - L'entretien.
 - Le nettoyage.
 - Le stockage et la vérification des E.P.I.
 - Notion de validité/péremption du matériel E.P.I. textile.

PRATIQUE : (3h)

- Cas concret de contrôle de matériel E.P.I. présentant des particularités.
- Cas concret de contrôle de matériel E.P.I. de votre entreprise.
- Mise en œuvre d'un registre de sécurité des E.P.I.
 - lecture des fiches de suivi du matériel
- Test de validation à la fin du stage

Validation : (1h)

- Examen de fin de stage pratique et théorique avec validation des acquis

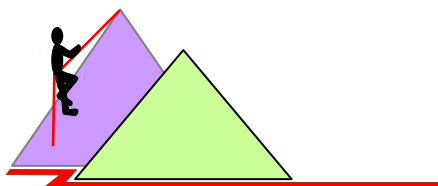
Eric AUBERT

Guide de Haute Montagne

3 la buidonnaire 73500 AUSSOIS

Tel : 06 76 17 32 07

Organisme de Formation enregistré sous le N° 82 73 01124 73



Eric AUBERT

GUIDE de HAUTE MONTAGNE

METHODE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION CONTROLE DES E.P.I Equipements de Protection Individuelle

METHODE PEDAGOGIQUE

- La formation sera surtout axée sur l'apprentissage et la répétition des gestes avec correction des gestes pouvant présenter des risques immédiats ou ultérieurs pour le stagiaire.

Partie Théorique : (3h)

- Un tour de table sur les expériences personnelles des stagiaires vis-à-vis de la hauteur et des contraintes spécifiques de leur travail débutera la formation .
- Les explications sur le facteur de chute et la force de choc se feront par démonstration sur paperbord.
- Les données concernant la législation sur le travail en hauteur et sur l'entretien des Equipements de Protection Individuelle se feront par oral et par démonstration en salle

Partie Pratique : (3h)

Durant la partie pratique, les explications et démonstrations sur les E.P.I des stagiaires et quelques E.P.I du formateur présentant des particularités afin de faire acquérir aux stagiaires un vaste éventail de défauts pouvant être constatés

Des cas concrets de contrôle de matériel présentant de l'usure, des détériorations seront réalisés

Les exercices seront progressifs et évolutifs suivant la compréhension des stagiaires.

Validation : (1h00)

Un questionnaire de fin de stage sur la compréhension de la partie théorique et des forces en action terminera la formation.

Un test pratique sur le contrôle du matériel les stagiaires et du formateur avec remplissage correct d'un Registre de sécurité attestera de l'aptitude du candidat à effectuer correctement un contrôle.

SUPPORT DONNE AUX STAGIAIRES:

Un fascicule sera remis à chaque stagiaire ayant participé à la formation. Ce fascicule comprendra :

- les textes législatifs vus durant la formation
- le facteur de chute
- la force de choc
- le tirant d'air
- les principales normes concernant les E.P.I
- Les fiches de contrôle et de suivi des E.P.I

SUPPORT DONNE AU DONNEUR D'ORDRE:

Un rapport avec des photos prises durant la formation sera donné.

Il comportera un avis avec les points forts et les points faibles sur chacun des stagiaires.

Il appartiendra à l'employeur, à la suite du bilan de formation d'accorder ou pas à l'employé l'habilitation de travail en hauteur.

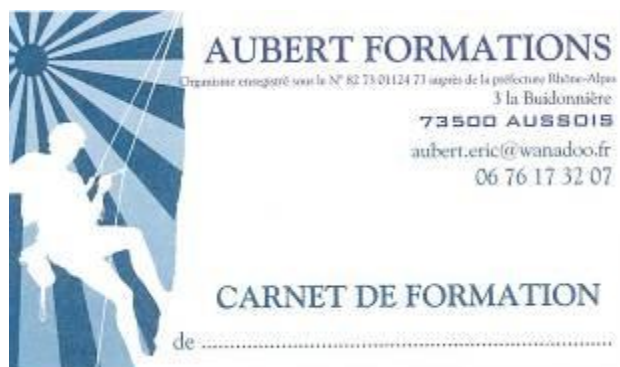
ATTESTATION DE STAGE:

Une attestation individuelle de suivi de stage sera remise à l'employeur par AUBERT FORMATIONS

CARNET DE FORMATION:

Un carnet de formation servant d'attestation de stage sera remis à l'employeur pour qu'il puisse le remettre à chaque stagiaire.

Le carnet pourra se mettre dans le portefeuille du stagiaire.



Eric AUBERT

Guide de Haute Montagne

3 la buidonnière 73500 AUSSOIS

Tel : 06 76 17 32 07

Organisme de Formation enregistré sous le N° 82 73 01124 73



Lors du test théorique final